

**-PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 30 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents : (39)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET, Madame Michèle DEMARIA (2)

BOULANCOURT : Monsieur Eric JAIRE (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (arrivé au point n°5) (1)

CHEVRAINVILLIERS : Monsieur Benoît OUDIN (1)

FAY LES NEMOURS : Monsieur Christian PEUTOT (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GARENTREVILLE : Monsieur Didier BOULAY (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN, Monsieur Pascal CADIER (2)

GUERCHEVILLE : Monsieur Gilles AUGE, représenté par Monsieur Didier LALOUE (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Madame Laurence FARAO (2)

NANTEAU-SUR-ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)

NEMOURS : Monsieur Volkan ALGUL, Monsieur Frédéric BAURY-SAILLY, Madame Laurence BLAUDEAU, Monsieur Christian BRUNET, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Bernard COZIC, Monsieur Jean-Pierre GERBIER, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Michelle HERRMANN, Monsieur Gérard JOUE, Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Monsieur Philippe ROUX, Monsieur Daniel VILLAUME(14)

RUMONT : Monsieur Patrick PRUD'HOMME (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Bernard RODIER, Madame Anne-Marie CHEVRE, Madame Thérèse DAMEME, Madame Arlette PATRON, Monsieur Daniel ROUSSEAU (5)

VILLIERS-SOUS-GREZ : Monsieur Yves LECHEVALLIER (1)

Pouvoirs : (8)

Monsieur Didier CHASSAIN donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Madame Valérie LACROUTE donne pouvoir à Monsieur Bernard COZIC

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Brigitte COMMAILLE

Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAUME

Monsieur Alain POURSIN donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON (à partir du point 5)

Monsieur Jean-Luc MATEO SANS donne pouvoir à Monsieur Daniel ROUSSEAU

Monsieur Jacques NAVE donne pouvoir à Monsieur Bernard RODIER

Monsieur Guy PEGAZ-FIORNET donne pouvoir à Madame Thérèse DAMEME

Absents et excusés : (1)

Monsieur Jean-Marc CHAMPNIERS

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Daniel VILLAUME désigné, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 26 octobre 2017.

2. Décision modificative n°3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative n°3 comme exposée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
INVESTISSEMENT				
R - 1641			799 200,00€	
D - 020	64 826,23€			
D - 21318 : Autres ensembles immobiliers	880 000,00€			
D - 276351 GFP de rattachement		145 626,23		
Total INVESTISSEMENT	944 826,23€	145 626,23€	799 200,00 €	
Total Général	- 799 200,00 €		- 799 200,00 €	

3. Vote du Budget Annexe 2 – ZAE Le camps

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de voter le budget annexe ZAE Le Camps.
- de dire que les avances seront remboursées au budget principal, au fur et à mesure de la vente des lots.

4. Vote du Budget Annexe 1 – ZAE Secteur C

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de voter le budget annexe ZAE Secteur C.
- de dire que les avances seront remboursées au budget principal, au fur et à mesure de la vente des lots.

5. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

APPROUVE l'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement tel qu'exposé ci-dessous :

Section INVESTISSEMENT	Dépenses	
	Crédits ouverts en 2017	Proposition d'ouverture de crédits 2018
Chapitre – 20 – IMMO INCORPORELLES	114 000,00 €	28 500,00 €
Chapitre – 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	705 000,00 €	176 250,00 €
Chapitre – 21 – IMMO CORPORELLES	1 468 046,30 €	367 000,00 €
Chapitre – 23 – IMMO EN COURS	1 700 000,00 €	425 000,00 €
TOTAL	3 987 704,30 €	996 750,00 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à tous les actes comptables nécessaires à la présente décision.

6. Ecole de la 2^{ème} chance – Signature d’une convention d’objectifs 2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l’association Ecole de la 2^{ème} chance 77, le projet de convention à intervenir.

7. Ouverture dominicale – Ville de Nemours – Année 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,
DECIDE d’émettre un avis favorable à la possibilité d’ouverture dominicale pour les 12 dates citées ci-dessous pour l’année 2018 :

Les dimanches 14 janvier (soldes d’hiver), 21 janvier (2^{ème} dimanche des soldes d’hiver), 1^{er} juillet (soldes d’été), 8 juillet (2^{ème} dimanche des soldes d’été), 2 septembre (rentrée scolaire), 9 septembre (2^{ème} dimanche de la rentrée scolaire), 18 novembre (période de fin d’année), 25 novembre (période de fin d’année), 9 décembre (période de fin d’année), 16 décembre (période de fin d’année), 23 décembre (période de fin d’année) et 30 décembre 2018 (période de fin d’année).

8. Ouverture dominicale – Ville de Saint-Pierre-lès-Nemours – Année 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,
DECIDE d’émettre un avis favorable à la possibilité d’ouverture dominicale pour les 12 dates citées ci-dessous pour l’année 2018 :

Les dimanches 7 janvier, 8 avril, 20 mai, 2 septembre, 9 septembre, 18 novembre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre 2018.

9. Aires d’accueil des Gens du Voyage (AAGDV) – Avenant au marché – Aire de Nemours

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,
Considérant que l’évolution du montant du marché est la suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Montant estimé initial du marché toutes tranches et toutes reconductions confondues	387 660,55€ HT	465 192,66€ TTC
Plus-value avenant n°2	38 766.06€ HT	46 519.27€ TTC
Nouveau montant du marché	426 426.61€ HT	511 711.93€ TTC

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l’avenant.

10. Garantie d’emprunt – Contrat de prêt de l’OPH Val du Loing Habitat – Opération acquisition en VEFA d’un logement à Saint-Pierre-lès-Nemours – Avis définitif

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, (*Madame Laurence BLAUDEAU et Messieurs Claude JAMET, Philippe ROUX, Daniel VILLAUME et Volkan ALGUL, représentants à l’OPH Val de Loing Habitat, ne prennent pas part au vote.*)

DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 150 862€ (cent cinquante mille huit cent soixante-deux euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°70101, constitué de deux lignes de Prêt. Ledit Contrat de prêt N°70101 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT QUE la garantie de la Communauté de communes du Pays de Nemours est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, la Communauté de communes du Pays de Nemours s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT QUE le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

11. Garantie d'emprunt – Contrat de prêt de l'OPH Val du Loing Habitat – Opération acquisition en VEFA de 17 logements à Saint-Pierre-lès- Nemours – Avis définitif

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, (*Madame Laurence BLAUDEAU et Messieurs Claude JAMET, Philippe ROUX, Daniel VILLAUME et Volkan ALGUL, représentants à l'OPH Val de Loing Habitat, ne prennent pas part au vote.*)

DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 100,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 118 691€ (deux millions cent dix-huit mille six cent quatre-vingt-onze euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°70134, constitué de quatre lignes de Prêt. Ledit Contrat de prêt N°70134 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DIT QUE la garantie de la Communauté de communes du Pays de Nemours est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts, la Communauté de communes du Pays de Nemours s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT QUE le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**12. Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien –
Plateforme Marchés Publics**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE :

- l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Nemours au Groupement d'intérêt public Maximilien
- d'approuver la convention constitutive du Groupement d'intérêt public
- d'adhérer au GIP Maximilien à compter du 1er janvier 2018

AUTORISE M. le Président à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,

Daniel VILLAUME



Le Président,

Vincent MEVEL